



# Conférence de presse 10 février 2020

## Comité stratégique de la filière alimentaire : le volet social à construire

Signé il y a un peu plus d'un an, le Contrat Stratégique de la Filière Agroalimentaire (CFSA) constitue une réponse de l'ensemble des acteurs de la filière aux attentes sans cesse renouvelées des consommateurs de plus en plus sensibles aux conditions de production de leur alimentation et pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui et de demain afin d'aboutir à la mise en place d'un système alimentaire encore plus sûr, efficace, transparent, et surtout plus durable.

Ce contrat, construit autour de 4 projets structurants, doit participer activement au renforcement et à la valorisation de la filière alimentaire française dans le monde entier.

- **Projet 1 : Numériser l'information produit pour gagner en compétitivité et en qualité, et redonner confiance au consommateur**

Le projet NUM-ALIM vise à réconcilier le consommateur avec son alimentation, en lui permettant d'accéder à une information fiable et détaillée des produits qu'il consomme. Il sera décomposé en 3 actions :

- 1 Établir des cartes d'identité numérique des aliments et rassembler ces cartes d'identité au sein d'un catalogue numérique unique.
- 2 Créer la plateforme française des aliments, permettant de valoriser les données pour les consommateurs, les industriels de l'agroalimentaire et la recherche scientifique.
- 3 Définir la stratégie pour améliorer la traçabilité des aliments sur l'ensemble de la chaîne alimentaire grâce aux outils numériques et automatisés, permettant ainsi de supprimer le risque d'erreur.

**La FGA-CFDT appelle à une meilleure adéquation de la production agricole et alimentaire à la demande qualitative des consommateurs et de la société, incluant une information objective, complète et de qualité.**

- **Projet 2 : Développer les protéines du futur pour faire de la France un leader mondial des nouvelles sources protéiques**
- **Projet 3 : Valoriser la richesse de nos banques de ferments, le savoir-faire de nos entreprises et de nos structures de recherche**

Le projet permettra de mettre en place une plateforme de recherche et innovation afin d'accélérer le transfert de la recherche vers l'industrie et les consommateurs.

- **Projet 4 : Compétences et recrutement, mise en place d'un projet d'expérimentation territoriale intersectorielle en faveur de l'emploi**

Pour la FGA-CFDT, il existe un lien indissociable entre la sécurisation des parcours, la formation professionnelle et l'amélioration des conditions de travail. La filière alimentaire doit être innovante et ambitieuse dans ces domaines qui ne pourront que renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'ensemble du secteur.

La FGA-CFDT s'est donc engagée dans les travaux d'OPCALIM puis d'Ocapiat autour du développement des compétences et de sécurisation des parcours professionnels :

- **Mise en place d'un projet d'expérimentation territoriale intersectorielle en faveur de l'emploi**

L'ANIA et la Coopération Agricole, avec l'appui d'OCAPIAT, mettent en place un projet commun et structurant avec l'ensemble des secteurs industriels en faveur de l'emploi dans les territoires. Ce projet commun s'appuiera sur l'expérimentation intersectorielle en cours menée par les Industries Alimentaires et la Métallurgie dans deux bassins d'emploi de la région des Hauts de France pour être ensuite élargi aux autres secteurs industriels dans 3 autres régions Bretagne, Grand Est, Auvergne-Rhône-Alpes.

Il apparaît ainsi indispensable aux industries d'adopter une approche réaliste et pratique des enjeux de compétences, de formation et de recrutement, contribuant à :

- Satisfaire efficacement les besoins en compétences des entreprises du secteur ;
- Développer les compétences des salariés tout au long de la vie, et donc leur « employabilité », permettant ainsi de sécuriser leur parcours professionnel ;
- Contribuer à réduire le nombre de demandeurs d'emploi et favoriser l'insertion professionnelle.

- **Mettre en place un plan d'action accompagnant la transformation digitale**

OCAPIAT a déposé une réponse dans le cadre de l'appel à projet PIC « Prospectives sectorielles » qui prévoit un plan d'action dont les axes de travail sont les suivants :

- Adaptation des certifications aux mutations technologiques et à la transformation des entreprises,
- Développement de l'innovation pédagogique,
- Recrutement et attractivité.

Ce dernier projet devra donner les **outils nécessaires** à la **montée en compétence** des salariés afin d'améliorer leur employabilité. **Dans le secteur alimentaire, la FGA-CFDT continuera, dans les branches et dans les différentes instances, à s'investir dans le pilotage et la construction de parcours de formations certifiants, levier indispensable à la sécurisation des parcours professionnels.**

**En complément de cette action, la FGA-CFDT est favorable à la signature de plusieurs accords sur la formation professionnelle afin de poursuivre l'engagement des partenaires sociaux à faciliter les certifications, mais également d'encourager les recours au nouveau dispositif de la Promotion par l'Alternance.**

**Enfin, l'amélioration des conditions de travail reste une des priorités majeures pour la FGA-CFDT.** Les salariés du secteur alimentaire sont parmi les plus exposés aux facteurs de pénibilité, qui sont omniprésents (horaires atypiques, gestes répétitifs, exposition à des températures extrêmes, port de charge...).

97 % des maladies professionnelles reconnues dans le secteur de l'agroalimentaire sont liées à des TMS et 10% des accidents du travail sont liés au mal de dos.

La FGA-CFDT orientera les travaux du bureau social du comité stratégique de la filière pour une meilleure prise en compte des conditions de travail.

C'est également dans cet objectif, que la FGA-CFDT est favorable au renouvellement de la Charte Emploi pour l'accompagnement de la filière alimentaire et notamment sur le volet de l'amélioration des conditions de travail à travers l'amélioration de la qualité de vie au travail.

**Pour la FGA-CFDT, l'amélioration de la performance sociale des entreprises doit constituer la principale réponse face aux enjeux sociétaux actuels (transition écologique et numérique), tout en renforçant la performance économique des entreprises pour un secteur plus fort et plus attractif.**